



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (Formation professionnelle continue)

### Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### Documents contractuels

A la demande du Client, **Centre de Soins Holistique, pôle formation**, lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage le **Centre de Soins Holistique** en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé.

A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

### Convocation

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel aux clients /ou aux apprenants dans les deux semaines qui précèdent le début de la formation. Il est conseillé au client / aux apprenants de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. En cas de formation à distance (e-learning), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la formation sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre tiers ou apprenant. Le Centre de Soins Holistique ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'apprenant à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses apprenants et de leur présence à la formation.

### Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes, et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur (20%). Toute formation commencée est due en totalité.

Sauf mention contraire, ils ne comprennent pas les frais de déplacement et de bouche du formateur.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société **Centre de Soins Holistique** à réception de la facture, Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire, par carte bancaire ou par chèque.

### Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ;
- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à **Centre de Soins Holistique** une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client directement.

Si le **Centre de Soins Holistique** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client



sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par **Centre de Soins Holistique** est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

#### **Pénalités de retard**

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

#### **Refus de commande**

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation **Centre de Soins Holistique**, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, **Centre de Soins Holistique** pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### **Conditions d'annulation et de report de l'action de formation**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à **Centre de Soins Holistique** à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à **Centre de Soins Holistique** à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

#### **Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation**

Le client peut annuler une formation dans la mesure où cette annulation survient au moins trois jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une formation doit être communiquée par téléphone et par mail. La formation peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

L'annulation d'une formation est possible, à condition de le faire au moins 3 mois calendaires avant le jour et l'heure prévus de la formation initiale. S'il ne respecte pas ce délai, il devra régler 50 % du prix de la formation programmé au titre de dédommagement au centre de Soins Holistique. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : [contact.landesformation@gmail.com](mailto:contact.landesformation@gmail.com)

#### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur :**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société centre de soins holistique. Le client / l'apprenant s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du client / de l'apprenant qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur



internet est strictement interdite. Tous les supports sont la propriété de l'organisme de formation Centre de Soins Holistique.

### **Médiation de la consommation :**

Les litiges nationaux ou transfrontaliers qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la présente convention, peuvent être soumis à la médiation de la consommation à la demande du consommateur.

La médiation de la consommation désigne un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. A défaut d'accord amiable entre les parties, le médiateur leur propose une solution pour régler le litige.

Le consommateur ne peut toutefois saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige. Si cette démarche n'est pas effectuée, la demande de médiation sera irrecevable.

La liste de l'ensemble des médiateurs agréés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) est accessible sur son site internet :

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references>

Le litige ne peut notamment être examiné par le médiateur si :

- le client ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de **Centre de Soins Holistique** par une réclamation écrite,
- la demande est manifestement infondée ou abusive,
- le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal,
- le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de **Centre de Soins Holistique**
- le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

La médiation est gratuite pour le client (sauf si celui-ci a volontairement recours à un avocat, un tiers de son choix ou un expert).

Le médiateur ne pourra recevoir aucune instruction des parties ni être rémunéré en fonction du résultat.

La médiation des litiges de consommation est soumise à l'obligation de confidentialité prévue par l'article 21-3 de la loi n° 95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et de la procédure civile, pénale et administrative.

Les parties demeurent libres de soumettre leur litige à un juge dans le cadre des dispositions légales applicables.

### **Conformité des lieux**

Pour les formations prestées dans les locaux des stagiaires, les entreprises devront respecter la conformité des lieux devant accueillir des formations en matière de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité, de disponibilité des moyens.

### **Protection des données à caractère personnel**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à **Centre de Soins Holistique** en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires de **Centre de Soins Holistique** pour les seuls besoins desdits stages. Les données sont sécurisées et conservées pendant la relation client. Conformément aux dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de



portabilité en s'adressant à [contact.landesformation@gmail.com](mailto:contact.landesformation@gmail.com) ou par courrier postal adressé à **Centre de Soins Holistique, 23 avenue Chambrelent, 40280 Saint-Pierre-du-Mont.**

### **Responsabilités**

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, au formateur et aux intervenants, aux matériels lequels est porté à sa connaissance. Le Centre de Soins Holistique ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires. Il appartient au client et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

### **Renonciation**

Le fait, pour **Centre de Soins Holistique** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### **Réclamation**

Pour toute réclamation, veuillez envoyer un courrier par A/R au plus tard 3 jours après la formation à **Centre de Soins Holistique, 23 avenue Chambrelent, 40280 Saint-Pierre-du-Mont.**

### **Obligation de non-sollicitation de personnel**

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de **Centre de Soins Holistique** ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le client devra verser à **Centre de Soins Holistique** à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

### **Loi applicable**

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre **Centre de Soins Holistique** et ses Clients.

### **Attribution de compétence**

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de **Centre de Soins Holistique** qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### **Election de domicile**

L'élection de domicile est faite par **Centre de Soins Holistique** à son siège social au 23 avenue Chambrelent, 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Nom prénom, qualité :



Entreprise :

Date :

Bon pour accord,

Signature :